

DE_2024_030

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le douze novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 04 novembre 2024

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Jean-Yves MERLET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Pouvoirs :

Étaient excusés : Lucile FREVILLE

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

FIXATION D'UN PRIX MINIMUM POUR LA VENTE D'UN CAVEAU DANS LE CIMETIERE COMMUNAL SUITE A LA REPRISE DE CONCESSION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2223-1 et suivants relatifs à la gestion des cimetières communaux ;

Considérant la reprise d'une concession dans le cimetière communal, due à l'abandon constaté

Considérant la nécessité de fixer un tarif minimum de vente pour cette concession afin d'assurer une gestion équitable et financièrement équilibrée du domaine funéraire communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De fixer un prix minimum de vente du caveau, à la somme de 3 000 €

- Autoriser la vente de cette concession sous condition d'un contrat soit de quinze ans ou trente ans, renouvelable selon les dispositions légales
- Priorité d'attribution sera accordée aux habitants de la commune, sous réserve de la capacité du caveau et du respect des règlements en vigueur
- Les propositions d'achat se feront par pli cacheté et devront être reçu en mairie avant le **15 décembre 2024**.
- Publication de la présente délibération sera faite sur le site internet de la mairie et affichée en mairie.
- Une commission se réunira pour l'ouverture des plis.

Ont voté 13

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Maire
Alexandre PIERRARD

